

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Suite au changement de logiciel de comptabilité, il ne sera pas possible d'opter pour le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2023/2024.

Cependant vous pouvez faire des virements sur le compte bancaire du Lycée Bonaparte .

Les coordonnées bancaires du Lycée figurent sur l'avis aux familles.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre compréhension.

Cordialement

Mme LHOSTE SYLVIE

Agence Comptable du Lycée Bonaparte